

Concertation sur le futur MIN

Une réunion publique a permis de lancer la réflexion collective autour du projet de "Grand marché de Provence"

En 2012, la Ville de Châteaurenard a lancé le projet de redéploiement de son MIN, sur ses propres zones d'activités et celles de Noves. Tout est parti d'un constat : installé sur la commune depuis 1959, il demeure le plus grand marché de producteurs de France et une filière structurante du secteur. Mais il connaît depuis quelques années des difficultés.

Ce projet de territoire, affiné suite à des études, qui ont démontré son caractère stratégique est, aujourd'hui, mené, dans le cadre de sa compétence économique, par Terre de Provence, qui vient d'organiser une réunion publique. Objectif : lancer une concertation préalable volontaire, jusqu'au 31 août. Elle permettra aux citoyens, élus, acteurs économiques et associatifs de prendre connaissance du projet et de partager leurs avis et suggestions sur son opportunité et ses caractéristiques.

35 ha sur trois pôles

Lors de cette rencontre, Jean-Marc Martin-Teissère (président de TdPa) a rappelé que le projet initial a été modifié. "De près de 90 ha, il est à présent de 35 ha opérationnels et 14 ha de zone verte... La concertation a été étendue à l'ensemble des communes de l'agglomération et durera neuf semaines". Soutenu par l'État, la Région (20 millions d'euros) et le Département (28 millions),



Floriandre Rideau (Aire Publique), Christian Chasson, Max Gilles, Lucien Limousin, Jean-Marc Martin-Teissère, Marcel Martel, Jérémie Becciu (directeur du Min) et Céline Preget (Citadia). /N.C.-B.

"ce projet est stratégique pour l'Agglo".

Max Gilles, a expliqué que le redéploiement est prévu sur trois pôles : les Confignes, les Iscles et les Grands Vignes. "Leur proximité géographique et avec les axes de desserte a permis de limiter la consommation d'espace naturel et ou agricole", a-t-il affirmé en précisant que selon les études, 12,5% de la richesse produite par l'activité économique de l'agglo sont générées par le Min. "Il représente l'avenir du développement économique du territoire et sa principale source d'attractivité et d'emplois".

Christian Chasson, en charge de l'aménagement rural, a évoqué la démarche singulière de l'Agglo envers le monde agricole, le soutien institutionnel sur la reconquête des friches,

les aides à l'installation, les partenariats Safer et Chambre d'agriculture. "Un chargé de mission est dédié à l'agriculture".

À son tour, Marcel Martel, vice-président aux travaux, a rappelé la dynamique du Min depuis 1959 pour la commune, l'outil qu'il constitue pour la culture et les entreprises prestataires de services. "Il a créé une synergie entre les entreprises et les producteurs, propice à l'innovation ainsi qu'à la création et au développement d'entreprises dans le secteur agro-alimentaires. Il a eu un rôle fédérateur et structurant." Et d'inviter habitants, collectivités et acteurs économiques à travailler ensemble pour cet outil devenu obsolète. Enfin, Lucien Limousin, vice-président du Conseil départemental en charge de

LES MODALITÉS

Habitants, agriculteurs, riverains et toute personne intéressée pourront s'informer et faire part de leurs remarques. Des registres de concertation, une exposition publique ainsi que des lettres d'information sont disponibles au MIN actuel, au siège de Terre de Provence ainsi que dans l'ensemble des communes de l'agglomération.

→ Prochaine réunion publique de restitution : le 12 juillet à 18 h 30.



L'APPRE au 1^{er} rang a interrogé sur le Scot du Pays d'Arles. /N.C.-B.

Les questions de la salle

Élus, agriculteurs et associations ont été invités à s'exprimer. Si certains ont simplement souhaité faire part de leur impatience de voir émerger ce nouveau carreau ("il y a urgence pour les opérateurs économiques dont la croissance et les investissements sont liés à cette réalisation. Le maintien de l'attractivité est un jeu"), de nombreuses questions ont également été abordées.

"Le Préfet a suspendu le caractère exécutoire du Scot du Pays d'Arles approuvé le 13 avril 2018... Et retiré 56,3 ha du quartier agricole des Confignes. Qu'en faites-vous?" a demandé Franck Sylvain, président de l'APPRE (une association qui s'oppose à la localisation retenue et qui a exercé un recours contre le Scot). "Nous avons pris connaissance du courrier des services de l'État concernant le Scot en début de semaine. S'agissant d'un document traité d'Arles, on verra avec eux... Ce sujet sera très prochainement traité au niveau du PETR", a répondu Jean-Marc Martin-Teissère. Aux questions sur les nouvelles activités prévues, il a été répondu qu'elles seraient liées au min (filière, labellisation, dépôt de marques, spécialisation des zones d'activité pour favoriser l'agro-alimentaire). Concernant les volumes hydrauliques, l'eau potable, la STEP, les études sont en cours pour améliorer le traitement sanitaire de ses équipements. "Les procédures administratives d'autorisation vont démarrer."

Au sujet de la production et la vente de produits bios, le fait que les terres soient en friches agricoles facilite un basculement. Il y aura des aides à la transition et à l'acquisition. Le financement et les acquisitions foncières ont aussi été mis sur la table. La procédure amiable est privilégiée avec une estimation de France Domaines. **N.C.-B.**